Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 35 (1897)

Heft: 46

Artikel: Nos premiers uniformes militaires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196551

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

paraître complètement le sillon cher aux visiteurs, il fallait le « rafraîchir » (sic) de temps à autre. Celui qui l'a fait pendant les dernières années, et qui a bien voulu me le confirmer, à ma demande, s'en est tiré d'une façon discrète, adroite et très habile. Il résulte néanmoins de mon enquête qu'en 1892 le trou était forcément devenu beaucoup plus long, plus profond et plus large qu'il n'était vers le milieu du siècle.

De tout ce qui précède, il me semble résulter qu'étant donnée l'exploration archéologique de Chillon, dont je suis chargé, il était non seulement de mon droit, mais aussi de mon devoir, de confronter le texte historique laissé par Bonivard lui-même, avec ce qui pouvait se trouver au niveau réel de sa prison, au-dessous de la couche de terre rapportée par les Bernois. C'est ce que j'ai fait. Au mois d'août dernier, mes collègues de la commission technique de Chillon, MM. Assinare, de Geymuller, Rahn et Châtelain, ont examiné en détail mes recherches dans ce sous-sol et les ont entièrement approuvées. Sachant exactement les transformations subies par le trou qualifié de sentier de Bonivard, transformations dont la dernière remonte comme je viens de le dire à 1892, je ne me suis fait aucun scrupule d'examiner les choses à fond. Je suis d'ailleurs loin de prétendre enlever à tout jamais ce souvenir cher aux visiteurs. Au-jourd'hui que l'exploration est terminée, le trou a été remis exactement dans l'état que lui avait laissé le dernier « rafraîchissement » de 1892. Libre maintenant à chacun d'y voir ce qu'il voudra.

A l'avenir, il serait cependant essentiel qu'on se bornât à citer aux visiteurs le texte du récit laissé par Bonivard, qu'on leur parlât de tradition, de souvenir si l'on veut, mais sans leur affirmer que le sillon creusé dans la terre est la trace même des pas de l'illustre captif.

Si nous ne faisons erreur, il résulterait ainsi de ce qu'on vient de lire que l'histoire du célèbre sentier, telle qu'elle a été admise jusqu'ici, est en parfaite contradiction avec les explorations minutieuses faites sous la direction de M. Næf. Ces explorations, ainsi qu'on l'a vu plus haut, démontrent que dans le souterrain, comme au pied du pilier, le rocher a conservé toutes ses aspérités et qu'on n'y trouve aucune trace de pas $(R\acute{e}d.)$.

A la Chambre.

Le député Folâtreau tenait absolument à renverser le ministère. Une première fois, il avait essayé à propos de l'amaigrissement des veaux; il n'avait pas réussi; l'amaigrissement des veaux n'avait pas paru un motif suffisant à ses collègues pour changer de gouvernement, quand il apprit, par la voie des journaux, qu'un incendie ayant éclaté dans un cirque, on avait trouvé dans les débris fumants deux boîtes d'allumettes de la régie qui n'avaient pas pris

Il résolut d'interpeller le gouvernement sur la mauvaise qualité des allumettes.

Il attaqua le ministère avec véhémence.

— Messieurs, dit-il, je désire appeler votre attention sur la mauvaise fabrication des allumettes que le gouvernement vend si cher au peuple, à ce pauvre peuple toujours grugé, toujours trompé. Que l'on ne vienne pas dire que j'exagère : je suis, au contraire, au-dessous de la vérité. Vous avez tous pu lire dans les journaux le fait suivant : Dans un cirque, dévoré par un incendie, on a trouvé, au milieu du fover incandescent, deux boîtes d'allumettes de la régie complètement intactes. Elles n'avaient pas pris feu! Le fait est exact; j'ai été aux renseignements; j'ai constaté moi-même sa véracité.

J'ai fait des expériences que chacun peut renouveler. Dans une cheminée remplie de bois en feu, j'ai jeté des boîtes d'allumettes; lorsque le bois a été consumé, j'ai retrouvé les allumettes un peu noircies, mais nullement enflammées; les boîtes avaient brûlé, les allumettes ont résisté. Elles ne s'enflamment jamais! Quant à les faire prendre par le simple frottement, il est chimérique d'y songer.

Le gouvernement nous les vend assez cher pour que nous ayons le droit de protester. (Bravos nom-

Le président du Conseil. - L'attention du gouvernement est constamment portée sur la fabrication des allumettes, nous n'avons pas attendu les

observations de M Folâtreau pour nous en occuper; mais qu'il nous soit permis de dire qu'il est bien moins question des allumettes que de notre propre existence. Les allumettes ne sont qu'un prétexte. Ce que l'on veut, c'est nous renverser. Le ministère n'a que quatre-vingt-treize jours d'existence et il est en butte à toutes les attaques. Nous avons duré trop longtemps : voilà notre grand crime; la moindre allumette qui ne prend pas est sujet à interpellation et sert à mettre le feu aux poudres.

On nous reproche de faire plus de politique que de lois d'affaires: nous sommes les premiers à le regretter, mais est-ce bien notre faute?

Voix nombreuses à l'extrême gauche. — Oui!

Le président du conseil. - Est-ce notre faute si, depuis quatre-vingt-treize jours, nous avons dû nous occuper exclusivement à défendre notre existence ministérielle, à laquelle nous ne tenons guère. (Murmures d'incrédulité sur plusieurs bancs).

Le président du conseil. - A laquelle nous ne tenons guère personnellement, contre des assauts répétés; si, en trois mois, nous avons dû supporter le choc de soixante-deux interpellations, sans parler d'innombrables questions, sans parler aussi de vingt-cinq motions qui ont été introduites dans le budget et qui n'étaient que de véritables interpellations.

Folâtreau. - Vous sortez de la question. N'espérez pas vous dérober : les allumettes prennentelles, oui ou non?

Le président du conseil. - Il y a beaucoup d'exagération. Il y a des boîtes qui sont très bonnes. J'en ai une sur moi, une boîte achetée au hasard. Je vais les allumer Il faut aussi savoir s'y prendre; il faut laisser une part à l'initiative individuelle.

(Le président sort une boîte d'allumettes et cherche en vain à en allumer une; il frotte désespérément)

De toutes parts des cris se font entendre. — Elles prendront! Prendront pas!

Le président du conseil. — Je suis tombé sur une mauvaise boîte.

Folâtreau. — Elles sont toutes comme cela!

Le président du conseil (avec aplomb). — De quoi vous plaignez-vous? Moins elles sont inflammables, plus elles offrent de sécurité contre les incendies, et plus on en consomme, ce qui augmente les revenus de l'Etat (Cris d'indignation).

Chigou, député socialiste. - Tout cela est misé-

Le président du conseil. — Je vous défends de dire que je suis un misérable! (Tumulte indescriptible).

(Chigou se démène comme un diable dans un bé-

(Le président de la Chambre le rappelle à l'ordre et s'attire cette apostrophe

Eh! va donc, polichinelle en bois, rebut du monde entier!

Le ministre des affaires étrangères vient au secours du président du conseil.

Il monte à la tribune:

Je tiens à prouver à la Chambre, dit-il, que toutes les boîtes d'allumettes ne sont pas incombustibles. Au point de vue de la fabrication, les allumettes françaises ne laissent rien à désirer.

Un député du Midi. - Zuze un peu si elles laissaient à désirer.

Le ministre des affaires étrangères. — Elles sont très bonnes, seulement elles sont très délicates. Il faut les soustraire à toute cause d'humidité, ne pas les tremper dans l'eau, les placer dans un lieu

Une voix à droite. - Il faut les mettre dans du coton.

Le ministre des affaires étrangères. — Si quelques allumettes se refusent à prendre, cela ne tient pas à leur fabrication, mais à l'humidité atmosphérique. L'année a été très humide; le phosphore est une substance très hydrométrique; il faut donc prendre des précautions.

J'ai sur moi un boîte d'allumettes; je vais les allumer en votre présence. Je me fais fort de les faire prendre toutes.

Une voix. — Les paris sont ouverts.

Le ministre sort une boîte d'allumettes de sa poche et les allume toutes par un simple frottement sur la partie postérieure de son pantalon, en levant la cuisse, dans une pose pleine d'abandon.

Aucune ne rate.

Stupéfaction générale des membres de la Cham-

Chigou. - Ce sont des allumettes de contrebande!

Le ministre des affaires étrangères rejoint son banc au milieu des applaudissements des députés du centre.

La séance est suspendue,

En se rendant à la buvette, le président du con-

seil prend à part son collègue.

— C'est incroyable, dit-il; comment faites-vous pour vous procurer des allumettes qui prennent?

Le ministre des affaires étrangères. — Je vais vous confier mon secret: Je les fais venir de Londres avec le courrier diplomatique.

Vous m'en direz Le président du conseil. tant!

Le ministre des affaires étrangères. — Je me sers des mêmes allumettes que le prince de Galles; je n'en veux pas d'autres.

Incident.

Le président du conseil envoie deux témoins au député Chigou pour lui demander, dans le cas où reconnaîtrait l'avoir traité de « misérable », une rétractation ou une réparation par les armes

Le député Chigou constitue deux témoins; les quatre témoins, après avoir délibéré, rédigent un procès-verbal duquel il résulte que Chigou n'a pas traité le président du conseil de misérable, qu'il a dit seulement, en parlant de la discussion, que les paroles seules du président du conseil étaient misérables; les témoins ont déclaré, en conséquence, que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de donner suite à l'incident.

La séance est reprise.

Folâtreau monte à la tribune. — Messieurs, dit-il, je propose l'ordre du jour suivant:

La Chambre, estimant que le gouvernement trompe indignement le public en lui vendant très cher des allumettes qui ne prennent pas, passe à

l'ordre du jour. Le ministère n'accepte pas cet ordre et se rallie au suivant émis par un député du centre :

La Chambre, confiante dans le zèle que le gouvernement a toujours montré dans la fabrication des allumettes, l'invite à surveiller davantage cette fa-brication et à s'assurer qu'il ne soit délivré au public que des produits éprouvés.

On vote.

Le ministère est maintenu à une voix de majorité, celle de son président.

Eugène Fourrier.

Nos premiers uniformes militaires

Lors de la grande insurrection des paysans de la Suisse allemande, vers 1650, les bandes de Schybi et de Leuenberger étaient revêtues de chemises rouges, précédant ainsi de deux siècles le pittoresque costume des Garibal-

Ce ne fut que dans le commencement du siècle suivant qu'un uniforme fut adopté pour les troupes bernoises.

Les 15,000 Vaudois qui prirent part à la guerre de 1712, que termina la bataille de Villmergen, étaient habillés en gris, avec longs revers, parements et bas rouges. Les nobles vassaux servaient comme cuirassiers; les dragons avaient l'uniforme rouge et le tricorne; l'artillerie portait l'habit bleu foncé aux retroussis rouges.

Les troupes légères ne furent introduites en Suisse qu'en 1767, après la guerre de Sept ans, par le général de Lentulus, qui avait servi en Prusse; elles se composaient principalement de carabiniers et de chasseurs, ceux de Berne habillés en bleu foncé, avec des revers bleu clair, ceux de Zurich en vert, tous coiffés de ce qu'on appelait alors le chapeau corse.

Lors de l'invasion française, en 1798, les uniformes des milices suisses, comme d'ailleurs toute leur organisation, présentaient les plus grands disparates. La plupart des contingents étaient en bleu foncé, quelques-uns avec gilet et culottes de même couleur, d'autres rouges, d'autres blancs. Les Zurichois étaient en gris bleuâtre. Une partie de Fribourg et le Haut-Unterwald en brun. Lucerne avait une partie de ses chasseurs en vert, ceux de Willisau en rouge; les montagnards de l'Entlibuch avaient pour uniforme une veste brun foncé, avec gilet et revers rouges, culottes bleues, un large baudrier blanc et un chapeau à la Henri IV avec un plumet.

Cette bigarrure disparut pendant le régime unitaire, de 1798 à 1803. La légion helvétique fut habillée et équipée d'après les types de l'armée française, dont les costumes sévères et martiaux ont été immortalisés par le crayon de Charlet.

Dès 1803, les cantons commencèrent de nouveau à s'isoler et à équiper leurs troupes chacun à sa facon.

Depuis 1815, le chapeau gancé et celui retroussé d'un côté, sont peu à peu remplaces par le shako; les culottes et les longues guêtres par le pantalon, le sarreau par la petite veste.

L'équipement et l'habillement des troupes vaudoises les ont longtemps placées au premier rang des milices suisses, et ce n'est que vers 1860 que l'armée suisse a enfin pu être organisée, armée et équipée d'une manière uniforme, au prix de grands sacrifices, soit de l'Etat, soit des particuliers.

Tardy et sa Lisette.

Dè bin bairè n'y a pas taut dè mau, Porvu qu'on pouessè retrovâ l'otô,

desài Samuiet Tardy à sa fenna Lizette, quand le lo bramavè dè tant bâirè. Samuïet Tardy étâi paveu à Mordze, et quand l'avâi étâ chetâ tota la dzornâ su sa chaula que n'avâi q'na tsamba et que l'avâi bin damâ le pierrès plliantaïes dein la sablia, ye sè desâi: « Tary. soigne, lo valet dè ta mère, va ramounâ ta tsemenâ et détiendrè lo fû dè ta gardietta ».

Et ye reduisâi sè z'uti, sa chaula, sa dama et c'llespèce dè mécanique que sai à fére lè crao dein lo tsemin et à l'âi bouetta lè pierrès, et quand l'avâi tot cein reduit, ye preniai dein sa fata on bocon dè pan et dè toma et l'allâvè arrosa sa pedance dein cllia pinte qu'est déso lè z'arcadès. Lai teniai bon et n'allâvè retrova sa Lizette què quand lè gapions sè montravont su la porta po derè: onj'hdorè!

Mà cé commerce eimbêtâvè sa fenna et le s'étâi messa su lo pî d'allâ lo rapertsé totè le nés, et le lo ressivè gaillâ ein lai deseint que c'étâi onna vergogne et que farâi bin mî dè ne pas tant bairè. Stu coup, c'étâi Tardy qu'étâi

Onna né que la Lizette étài venia à la pinte po férè reduire Tardy, lo Samuïet lâi dese : « Tai on verro! — Na n'ein vu rein! — Tai adè! — Na tè dio! — Eh bin allein no zein. »

Ein passeint à la cousena, Tardy démandè demi pot que fourrè dein sa catsetta dè veste. Arrevâ tsi li, ye preind dou verro et dit à sa fenna : « Chîta-tè quie! » Ye reimpliè lè dou verro, ion por li, ion por sa fenna. La Lizette n'ein volliavè rein. Tardy la pressé et finit par sè fâtsi po la férè bâire. La Lisette bâi lo verro. Tardy ein vaissè on sécond que la fenna et dobedja d'avalà. Ma ao troisièmo le sè fo ein colére, ka cé vin lai baillîvè pè la têta et lai fasâi mò ao tieu. Le coumeinça à bramâ et le desâi: « Ne sé pas dein stu mondo coumeint on pâo dinsè bàirè dè cé vin ». Enfin quiè l'étâi tota maladâ. Alors Tardy, tot conteint, lai dit : « Eh! eh! Lisette! te vâi! te crài que lè to plliési de bâirè! »

Sincérité d'un avocat. — Un avocat racontant ses débuts, s'exprimait en ces termes :

J'étais jeune et naîf, disait-il, et je plaidais ma première cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et, plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait, par excellence, ce que l'on appelle un « bonhomme », m'avait convaincu de l'innocence de mon client. Je plaidai donc avec cette chaleur d'âme qui puise son inspiration dans une foi robuste, et je fis acquitter le paysan.

Une fois libre, il se jeta dans mes bras:

 Oh! monsieur! me dit-il, comme vous avez bien parlé! mes enfants vous béniront. Maintenant, il vous faudrait encore me rendre un service.

— Lequel?

— Ce serait de déterrer la montre.

∸ Déterrer la montre?

— Sans doute, elle est au pied du premier peuplier, à droite, de la promenade de derrière la ville. Mais vous comprenez que je puis encore être observé; tandis que vous, en vous promenant, vous fouillez avec votre petite canne, vous prenez la montre et vous me la repassez.

 Malheureux! vous étiez donc coupable?
 Comment! vous ne le saviez pas? Mais si j'avais été innocent, je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat, je me serais défendu moi-

même.

Dans une petite ville de la Suisse romande était un coiffeur dont la boutique se trouvait installée en face d'une auberge qui avait pour enseigne: Au soleil. C'est dans cet établissement que notre artiste en cheveux prenait sa pension. Mais comme il ne se bornait pas à vite prendre ses repas, pour retourner sans retard à sa besogne, et qu'il faisait de longues poses à l'auberge où il tapait le carton, le client trouvait fort souvent la boutique fermée avec cet écriteau à la vitre:

Le coiffeur est au Soleil.

Un client, pressé de se raser et ne trouvant chez son barbier que visage de bois, prit son crayon et avisant l'écriteau changea le \mathcal{C} de coiffeur en S, de façon que chacun pouvait y lire quelques minutes plus tard :

Le soiffeur est au Soleil.

La 8me livraison de l'**Histoire de la Nation** suisse, par B. van Muyden, nous fait assister à l'établissement de la Réforme dans la Suisse allemande, à la scission qui se produit dans la Confédération, aux guerres de Cappel, à l'établissement de la Réforme dans le Pays Romand, puis à la Restauration de l'Eglise catholique. Elle est illustrée de nombreux portraits. Les mêmes qualités de clarté, d'impartialité, d'originalité, que nous avons déjà signalées dans les précédentes livraisons, se retrouvent dans celle-ci (Editeur: H. Mignot, Lausanne).

Au foyer romand, étrenne littéraire pour 1898. — F. Payot, libraire-éditeur.

Ce charmant ouvrage, qui nous revient chaque année avec des attraits nouveaux, est partout le bienvenu. Ses volumes réunis forment dans de nombreuses bibliothèques de famille une collection aimée, souvent lue et relue. Nous ne saurions donc trop recommander cette très intéressante publication à laquelle auteurs et éditeurs mettent les plus grands soins. Les divers morceaux qu'elle contient sont d'un choix heureux et varié; tous sont signés de noms très connus et très estimés parmi nos écrivains de la Suisse romande. — Prix: fr. 3.50.

Boutades.

Comme l'on parle:

— Dis donc, Jacques? Te souviens-tu de l'histoire de la douzaine d'huitres?

— Parbleu! j'en étais!

Un bourgeois naïf demandait à un agioteur sans vergogne :

— Comment avez-vous pu faire pour vous enrichir, quand tous vos actionnaires se sont ruinés? — Oh! c'est bien simple. Toute affaire se décompose en *doit* et *avoir*; eh bien, j'ai toujours mis l'avoir dans ma poche et le doit... dans l'œil de mes actionnaires.

 $^{\alpha}$ Pardon, mossieur. Je suis assis sur votre lorgnon. » *

— Il n'y a pas de mal; il en a vu bien d'autres.

En correctionnelle:

LE PRÉSIDENT. — Accusé, vous reconnaissez bien avoir dérobé ce livre à l'étalage d'un libraire?

L'accusé. — Oui, mon président, mais c'est un *Guide*, et c'était pour mieux me conduire.

A la salle des ventes:

— Nous mettons en vente, dit le commissaire-priseur, une jolie potiche de Chine...

Et d'un geste mal calculé, il donne nn coup de marteau sur la dite potiche, qui tombe en miettes.

- Tiens, s'écrie un des assistants... un commissaire briseur!...

Le consul d'une puissance européonne, en Australie, avisé qu'une femme de son pays, qui avait été chercher sa vie dans cette contrée, venait d'hériter d'un million, né parvenant pas à la retrouver, s'adressa finalement à la police, en promettant une prime à un agent habile.

Notre homme se met en campagne et, quelquelques semaines après, vient réclamer sa prime.

— Vous avez retrouvé la femme?

Je l'ai retrouvée.

— Où est-elle?

— Chez moi : voici tous ses papiers en règle, je l'ai épousée hier au soir.

M. D... venait d'être décoré par Louis-Philippe. Voulant remercier le roi, il profita d'une soirée aux Tuileries. Son discours, préparé à l'avance, était ainsi conçu: « Sire, je suis touché et confus dés bontés de Votre Majesté, etc. »

Mais, malheureusement, au moment de le prononcer, la langue lui fourcha, et il s'exprima de la manière suivante :

« Majesté, je suis touché et confus des bontés de votre Sire. »

— Je le crois bien, interrompit Louis-Philippe, en levant la tête vers le lustre, je la paie assez cher pour cela.

THÉATRE. — Demain, dimanche, le Roman d'un jeune homme pauvre, comédie en 5 actes d'Octave Feuillet. Cette œuvre d'un intérêt excessivement attachant, a conservé, dès son apparition sur la scène en 1858, un succès vraiment exceptionnel. Aussi ne saurions-nous trop recommander ce spectacle qui laisse toujours au spectateur une agréable impression. La soirée sera terminée Par le trou de la serrure, comédie-vaudeville très amusante.

Jeudi 47 novembre: Les Tenailles, comédie nouvelle en 3 actes de Paul Hervieu.

L. Monnet.

PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE Agendas de bureaux pour 1898.

VIENT DE PARAITRE:

Au bon vieux temps des diligences

Deux conférences données à Lausanne

par L. MONNET

avec couverture illustrée par R. LUGEON. En vente au

bureau du CONTEUR VAUDOIS et chez tous les libraires.

Prix: 1 fr. 50.

 $Lausanne.-Imprimerie\ Guilloud\text{-}Howard.$